

# Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)

**Carte verte : Remettons les choses au point - P.10**



**BROCOM : Regards sur l'action Guerilla de juillet 2010 - P.34**



**Enquête sur la prévention incendie dans les habitations belges - P.36**



Principium N°1 - JANVIER 2011



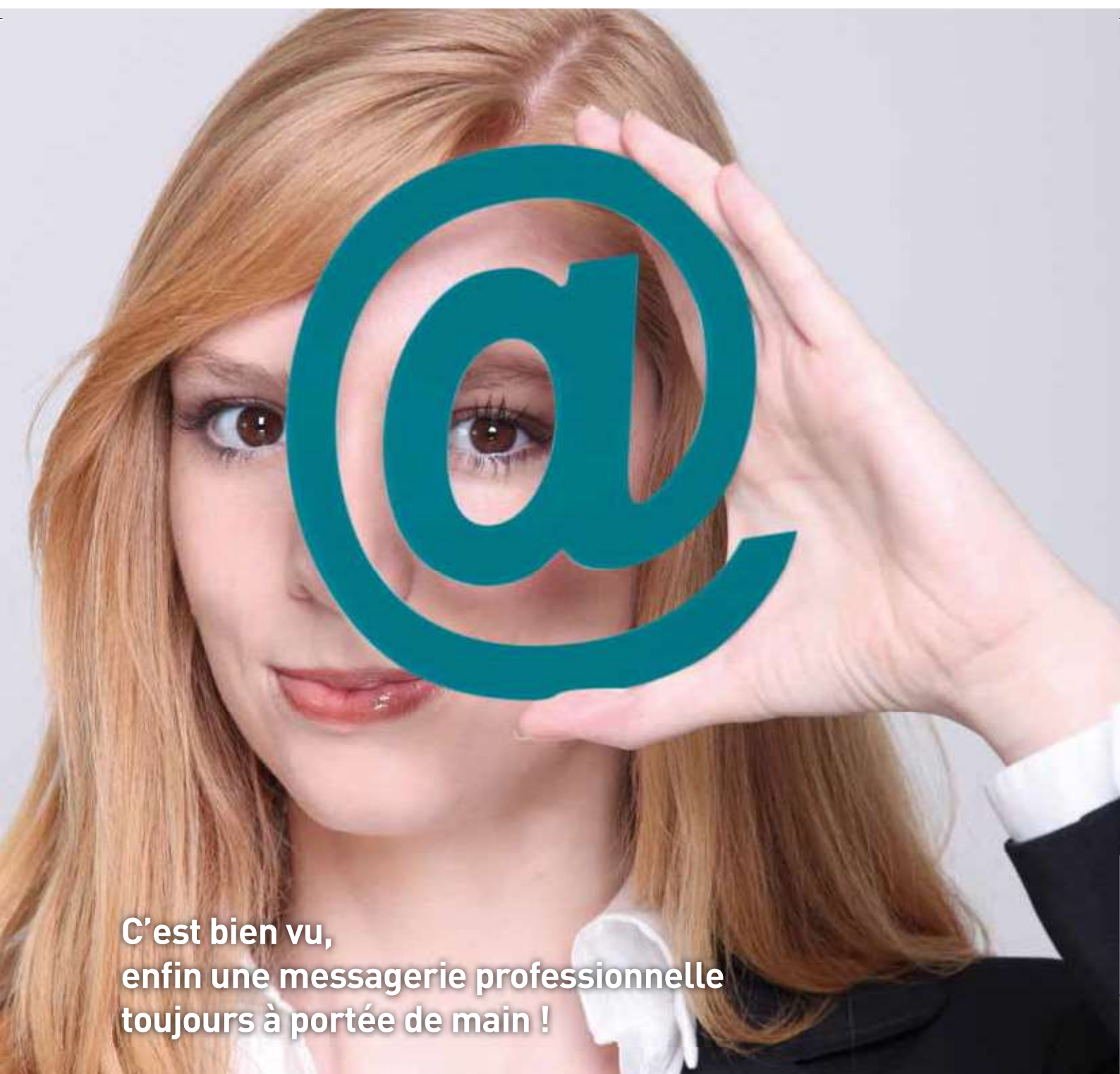
Bureau de dépôt : Bruxelles X - P301128



**Interview :**

**Karel VAN HULLE**

**P. 12**



**C'est bien vu,  
enfin une messagerie professionnelle  
toujours à portée de main !**

Optez pour Port-e-mail et profitez d'une mobilité maximale: vos e-mails, contacts et rendez-vous seront toujours à votre disposition, où que vous soyez !

**Avec Port-e-mail, bénéficiez d'une foule de fonctionnalités :**

- Vos e-mails, agenda et contacts **partagés**
- La **synchronisation** directe avec **votre smartphone**
- Un **accès permanent** à votre boîte aux lettres
- Des **backups** systématiques et automatiques
- Un **antivirus et antispm** performants

**N'attendez plus et optez dès aujourd'hui pour Port-e-mail !  
Pour plus d'informations, surfez sur [www.portemail.be](http://www.portemail.be)**



## Sommaire - Janvier 2011



### RÉDACTION :

- ▶ Rédacteur en chef :  
Patrick CAUWERT
- ▶ Rédacteur en chef adjoint :  
Ivan HALLEZ
- ▶ Secrétaire de rédaction :  
Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be
- ▶ Comité de rédaction :  
Denis GOUZEE  
Luc WAUTERS  
Pierre HENS  
Jean DEVILLE  
Emmanuel DE HARLEZ  
Florence BILLE  
Francis MERCENIER  
Noha KHOCHTALI
- ▶ Annonceurs :  
ALLIANZ, CARGLASS, DEMETRIS, KLUWER,  
PORTIMA
- ▶ Couverture :  
Sabine GANTOIS
- ▶ Photographe :  
Pierre HENS

### PUBLICITÉ & PRODUCTION GRAPHIQUE :

Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

### ILLUSTRATION :

Chris LAMQUET

### IMPRESSION :

Imprimerie DEREUME  
1, Rue Golden Hopestraat  
1620 Drogenbos

### EXPERT GRAPHIQUE :

James HUGHES - james.hughes@skynet.be

### ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick CAUWERT  
40, Avenue Albert Elisabeth  
1200 Bruxelles

### Principium vous présente ce mois :

- P.5 Editorial
- P.7 En Bref

### Informations

- P.4 Coin lecture
- P.10 Législation : Carte verte : Remettons les choses au point
- P.12 Interview : Karel VAN HULLE est parfois appelé « Mr Solvabilité 2 »
- P.16 Questions de Principium : Karel VAN HULLE, Chef de l'Unité Assurances et Pensions (Commission européenne)
- P.17 Risques des marchés émergents
- P.18 Les sites belges d'e-commerce ont perdu des centaines de milliers d'euros
- P.20 Où trouver des informations sectorielles ?
- P.22 Installation du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME
- P.23 Le truc RSE : Avantages de la facture électronique
- P.24 Webzone : Votre entreprise sur Facebook
- P.26 Sécurité routière : Influence des conditions météo sur la sécurité routière
- P.28 Sécurité routière : Un conducteur sur 5 envoie des SMS au volant tous les jours !
- P.30 Europe : 2011, année de tous les défis pour l'assurance
- P.32 Europe : Du côté du BIPAR
- P.33 Droit social : Intempéries : pour les entreprises rencontrant une perte du chiffre d'affaires
- P.34 BROCOM : Regards sur l'action Guerilla de juillet 2010
- P.36 Coin technique Anpi : Enquête sur la prévention incendie dans les habitations belges
- P.39 Photo numérique : Apprendre à regarder autrement (partie 5)
- P.41 Productivité et informatique

### Divers

- P.38 Auto : Sur les traces du Yeti avec Skoda
- P.42 Assurances dans les médias
- P.44 FEPRABEL y était pour vous représenter
- P.46 Activités futures du R.C.J.A.B.
- P.47 Renseignements FEPRABEL/Principium





# Sélection de nouveaux manuels



Plus d'info ? [www.anthemis.be](http://www.anthemis.be)

## Guide barème européen d'évaluation médicale des atteintes à l'intégrité physique et psychique

Depuis 2006, le guide barème européen s'est imposé comme référence dans le contentieux de l'évaluation médicale du préjudice corporel. Il permet à ses utilisateurs d'évaluer le préjudice corporel avec plus d'égalité, de cohérence et de transparence.

Cette seconde édition intègre les nombreux développements et améliorations proposés par l'Observatoire permanent composé d'experts européens.

ISBN : 978-2-87455-285-4

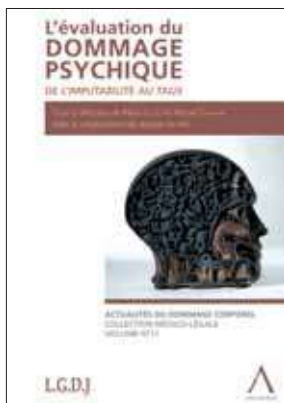
Nombre de pages : 114

Année édition : 2010

Prix : 43 €

Auteur : PAR LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE D'EXPERTS EN ÉVALUATION ET RÉPARATION DU DOMMAGE CORPOREL - CEREDOC

SOUS LA DIRECTION DE PIERRE LUCAS  
AVANT-PROPOS DE THIERRY PAPART  
PRÉFACE DE HUBERT GROUTEL



Plus d'info ? [www.anthemis.be](http://www.anthemis.be)

## L'évaluation du dommage psychique De l'imputabilité au taux

Depuis de nombreuses années, la jurisprudence a admis que des faits (tels que le viol, l'accident, l'acte terroriste) pouvaient être à l'origine d'un trouble psychiatrique. Le dommage ne peut toutefois être réparé que s'il est prouvé qu'il est imputable à l'accident. Or, par définition, le dommage psychique est

plus difficile à cerner que l'atteinte corporelle proprement dite. Ce présent ouvrage a pour objectif de répondre aux questions suscitées par l'évaluation du dommage psychique.

ISBN : 978-2-87455-295-3

Nombre de pages : 172

Année édition : 2010

Prix : 63 €

Auteur : LORETTA CAPPELLINI, JACQUES DE MOL, LAURENT DEVOITILLE, MICHEL DUFRASNE, JEAN-LUC FAGNART, SYLVAIN GRABER, PIERRE LUCAS, CHRISTOPHE MILECAN, NOURY MRABET, ENIO RANALLI, MICHEL STEHMAN, GUY STEINBACH



Plus d'info ? [www.anthemis.be](http://www.anthemis.be)

## Droit de la responsabilité De l'imputabilité au taux

Cet ouvrage propose un angle de vue original du droit de la responsabilité.

Les auteurs ont sélectionné quelques secteurs particuliers au sein desquels les questions relatives à la responsabilité sont examinées de manière transversale : voiries, judiciaire, sports, urbanisme, technologies de l'information et de

la communication, environnement, assurances.

ISBN : 978-2-87455-226-7

Nombre de pages : 336

Année édition : 2010

Prix : 72 €

Auteur : JEAN-PIERRE BUYLE, GILLES DEJEMPEPE, ANN-LAWRENCE DURVIAUX, DAMIEN FISSE, ARIANE FRY, PATRICK HENRY, BENOÎT KOHL, JEAN-PAUL LACOMBLE, ETIENNE MONTERO, EMILIE MORATI, ANTHONY RIZZO, NICOLAS SCHMITZ, FRANÇOIS TULKENS

SOUS LA DIRECTION DE FRANÇOIS GLANSORFF ET PATRICK HENRY

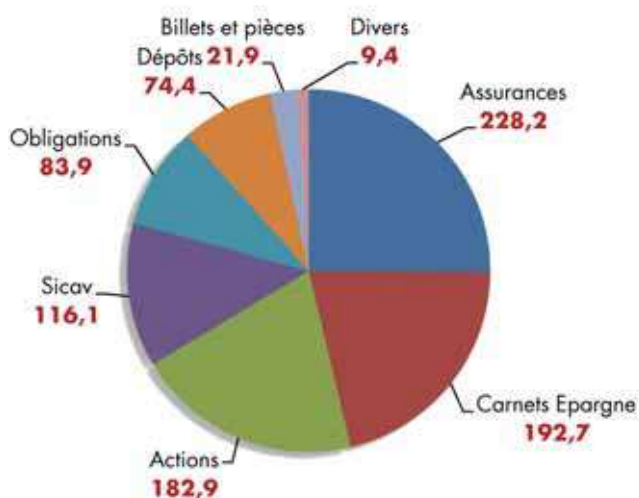


# Après les bons vœux, les bons taux

Alors que l'Épargne accumulée par les ménages belges dépasse les 900 milliards, comme chaque année, le secteur et surtout les épargnants attendent avec impatience la diffusion des taux de rendement pour 2010.

Mais avant de se plonger dans les taux 2010 et d'aussi regarder les promesses de taux garantis pour le futur, arrêtons-nous un instant sur la composition de l'épargne des Belges. Une récente étude de la BNB nous donne les enseignements suivants :

## RÉPARTITION PATRIMOINE



**Actifs financiers 909,5**

La part la plus importante de ce « gâteau » est constituée par les contrats d'assurances (228,2 milliards), mais cela ne représente que 25 % de l'épargne des Belges. Cette épargne qui est en croissance (+ 20,1 milliards en 2010) et qui ne demande qu'à aller vers de meilleurs rendements.

Voilà un potentiel que le courtage doit absolument s'approprier.

Faisons le tour des principaux rendements des produits d'assurances en 2010 :

## Rendements des assurances vie de la branche 21

	Rendement brut (taux garanti + bonus)	Taux garanti
	2010	2011
Afer	4,014 %	2,74 %
AG Insurance	n.c.	2,75 %
Allianz		
* Invest for Life Dynamic	4,20 %	0,00 %
* Invest for Life	4,00 %	2,75 %
Axa	3,05 %	2,75 %
BKCP	4,15 %	2,75 %
Delta Lloyd		
* Fond Eternal	3,10 %	2,60 %
* Fonds Eternal Alpha	3,65 %	0,00 %
Ergo Life		
* Optimix - Assurance- placement (rendement non garanti)	4,40 %	0,00 %
* Optimix (rendement garanti)	4,00 %	2,60 %
Ethias	3,00 %	2,50 %
Fédérale	n.c.	n.c.
Generali		
* Crescendo Dynamico	2,15 %	0,50 %
Mercator	n.c.	n.c.
Nateus	n.c.	n.c.

n.c. : non communiqué

Nous ne commenterons pas les taux qui comme vous le savez tous, ne sont qu'une indication du passé. Notons qu'il est parfois utile de regarder la performance d'un produit sur la durée et de tenir compte des promotions en cours (frais d'entrée réduits ou taxe prise en charge). >>>

>>> Enfin en cette période de bons vœux, nous ne résistons pas au plaisir de vous livrer la fable de vœux publiée par Monsieur Philippe COLLE dans Assurinfo (voir ci-dessous).

Tout comme en matière de taux, où des chiffres précis valent mieux que des analyses trop fouillées, au niveau des concepts, une petite histoire vaut mieux que de longs discours.

A votre santé !

Patrick CAUWERT  
patrick.cauwert@feprabel.be

## Une histoire simple

En guise de vœux de fin d'année, je vous livre une histoire simple, une histoire de... mentalité. Puisse-t-elle être inspiratrice. L'envie n'a jamais rien résolu. Au contraire.

Imaginez 10 amis qui se réunissent tous les jours pour aller boire quelques bières dans un café. L'addition s'élève chaque jour à 100 euros. Nos amis conviennent que la note sera réglée suivant une clé de répartition des impôts. Cela donne la répartition suivante :

- Les quatre premiers (les plus pauvres) ne paient rien.
- Le 5<sup>ème</sup> paie 1 euro.
- Le 6<sup>ème</sup> paie 3 euros.
- Le 7<sup>ème</sup> paie 7 euros.
- Le 8<sup>ème</sup> paie 12 euros.
- Le 9<sup>ème</sup> paie 18 euros.
- Le 10<sup>ème</sup> paie 59 euros.

Un jour, l'exploitant du café décide d'accorder au groupe d'amis une prime de fidélité de 20 pour cent. Ces 20 euros vont, proportionnellement, être répartis comme suit :

- les quatre premiers continuent de consommer gratuitement.
- Le 5<sup>ème</sup> ne doit plus rien payer.
- Le 6<sup>ème</sup> paie 2 euros au lieu de 3 euros (33 % de réduction).
- Le 7<sup>ème</sup> paie 5 euros au lieu de 7 euros (28 % de réduction).
- Le 8<sup>ème</sup> paie 9 euros au lieu de 12 euros (25 % de réduction).
- Le 9<sup>ème</sup> paie 14 euros au lieu de 18 euros (22 % de réduction).
- Le 10<sup>ème</sup> paie 50 euros au lieu de 59 euros (16 % de réduction).

Pour les quatre premiers, les consommations restent gratuites. Elles le deviennent même pour une cinquième personne. Les cinq autres paient moins qu'auparavant. Tous devraient, dès lors, être contents. Mais une fois en dehors du café, chacun se met à réfléchir à sa propre situation. « *Ce n'est pas sérieux, je ne reçois que 1 euro de la réduction* » commence le 5<sup>ème</sup>. A quoi le 6<sup>ème</sup> ajoute : « *Et je ne reçois également que 1 euro des 20 euros de réduction, alors que le 10<sup>ème</sup> en reçoit 9* ». « *C'est vrai* », dit le 7<sup>ème</sup>, « *pourquoi doit-il recevoir 9 euros, alors que je n'en touche que 2 ? C'est le plus riche qui empêche l'essentiel de la réduction.* » « *Une petite minute* », s'écrient les premiers, « *nous quatre n'avons rien reçu du tout. Ce système pénalise les pauvres.* » Les 9 hommes entourent le 10<sup>ème</sup> et commencent à l'injurier. Le soir suivant, le 10<sup>ème</sup> homme n'est pas présent.

Les 9 autres prennent place et boivent, comme d'habitude, leurs bières jusqu'au moment où arrive l'addition. Ils découvrent alors quelque chose de très intéressant. Ils n'ont pas suffisamment d'argent pour payer la note, même pas pour en régler la moitié. Cette histoire illustre, chers amis, la réflexion que beaucoup font à propos de notre système d'imposition : ce sont les plus riches qui profitent le plus d'une baisse des impôts. Imposez-les davantage encore, accusez-les d'être riches et ils ne se montreront plus. Ils iront boire leur bière à l'étranger.

- Pour ceux qui ont compris : pas besoin de plus amples explications.
- Pour ceux qui n'ont toujours pas compris : pas d'autres explications possibles.

Source : Edito de Philippe COLLE, Assurinfo n°39, 23/12/2010